

Cas d'application

1.

Au 31 décembre, quel montant l'entreprise Dupont enregistrera-t-elle dans le compte « Charges constatées d'avance » au titre des écritures d'inventaire ?
De quel montant cette prestation va-t-elle réduire son résultat avant impôt ?

La facture de 1 200 € concerne la période allant du 1er novembre N au 31 janvier N+1.

Un mois concerne donc l'exercice suivant (janvier).

Le montant à enregistrer en charges constatées d'avance est donc de : 400,00

Le montant en charges de l'exercice N est donc de : 800,00

Ces charges réduiront son résultat avant impôt.

Cas d'application

2.

Quelles méthodes d'amortissement convient-il d'employer pour le moteur et les pièces ?
Présentez le tableau d'amortissement du moteur et celui des autres pièces.

Le moteur s'usant de manière régulière, un amortissement linéaire sur 5 ans est le plus adapté.

Les pièces s'usent plus rapidement en début d'utilisation, il faudra donc adopter un amortissement dégressif sur 3 ans.
Cet amortissement est pratiqué selon la méthode SOFTY, sur 3 ans. Les coefficients à utiliser sont donc de 3/6; 2/6 et 1/6 (car 1+2+3 = 6)

Le plan d'amortissement du moteur est le suivant (en tenant compte du prorata temporis pour la première année, 9 mois d'utilisation seulement) :

Année	Amortissement	Cumul	Valeur nette comptable
N	5 250,00	5 250,00	29 750,00
N+1	7 000,00	12 250,00	22 750,00
N+2	7 000,00	19 250,00	15 750,00
N+3	7 000,00	26 250,00	8 750,00
N+4	7 000,00	33 250,00	1 750,00
N+5	1 750,00	35 000,00	-

Le plan d'amortissement des pièces est le suivant (il ne faut pas tenir compte du prorata temporis dans ce cas) :

Année	Amortissement line	Cumul	Valeur nette comptable
N	45 000,00	45 000,00	45 000,00
N+1	30 000,00	75 000,00	15 000,00
N+2	15 000,00	90 000,00	-

Cas d'application

3.

Quel est le montant du chiffre d'affaires à constater ? À quelle date ce chiffre d'affaires pourra-t-il être constaté ?

Le chiffre d'affaires à constater est le montant qui sera probablement encaissé.
Il faut pour cela tenir compte des occurrences de probabilité.

Poste	Montant	Probabilité	Montant pondéré
Chiffre d'affaires assuré	75 000,00	100%	75 000,00
Dans les temps	15 000,00	65%	9 750,00
Retard 1 semaine	10 000,00	20%	2 000,00
Retard 2 semaines	5 000,00	10%	500,00
Retard 3 semaines	-	5%	-
Moyenne			87 250,00

Ce chiffre d'affaires pourra être constaté au transfert du contrôle, c'est à dire :

- au fur et à mesure de l'installation si le contrôle est transféré progressivement ;
- à la remise du bien si l'installation est une obligation distincte ;
- à l'achèvement de l'installation si celle-ci n'est pas une obligation distincte et que le contrôle n'est transféré qu'à son issue.

Cas d'application

4.

Procédez à l'allocation du prix de vente pour le premier, puis pour le second contrat.

Premier contrat

Le prix de vente théorique de la combinaison est de : 100
Elle est vendue 60 €. Ce montant doit être réparti entre les produits en fonction de leur juste valeur.

Produit	Poids relatif	CA affecté
Produit B	55%	33,00
Produit C	45%	27,00

Second contrat

Le prix de vente théorique de la combinaison est de : 140
Elle est vendue 100 €. Ce montant doit être réparti entre les produits en fonction de leur juste valeur.

Produit	Poids relatif	CA affecté
Produit A	29%	28,57
Produit B	39%	39,29
Produit C	32%	32,14

Cas d'application

5.

En utilisant la méthode des jalons internes, déterminez le montant du chiffre d'affaires à la fin de l'exercice N.

Le chiffre d'affaires doit être reconnu au prorata des coûts encourus par rapport aux coûts totaux.

Ce prorata est de : 13,75%

Le chiffre d'affaires doit donc être reconnu à hauteur de 13,75 % du chiffre d'affaires total prévisionnel.

Si le contrat est déficitaire, la partie non constatée de la perte devra faire l'objet d'une provision pour perte à terminaison.